



M. Erwan Le Bris  
Directeur Général d'ATMB  
1440 route de Cluses  
74130 BONNEVILLE

Bonneville, le 27 novembre 2025

Monsieur le Directeur Général,

Dans le cadre des Négociations Annuelles Obligatoires, les organisations syndicales représentatives d'ATMB vous prient de trouver ci-dessous leurs mesures salariales communes :

- Augmentation de la valeur du point d'indice de 1.4 %,
- Augmentation de la prise en charge patronale de la mutuelle à 80 %,
- Augmentation du ticket restaurant à 13 €, avec une prise en charge patronale de 60%
- Augmentation de la prime panier à 7,80 €.

En vous remerciant pour l'attention portée à nos demandes, recevez Monsieur le Directeur Général, nos plus sincères salutations.

Max LAFAVERGES

Cindy PANADERO

Carol PRESSSET

CFDT Autoroute Blanche

Unsa Autoroutes

CFTC